





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-19**

Séance publique du

1 février 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160201- lmc180147-DE-1-1
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : jeudi 4 février 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : MODIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Claude MAINA, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2016

Nomenclature : 5.3
Designation de représentants

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : MODIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° DL.2014-11, le Conseil Municipal du 28 avril 2014, adoptait la création de la Commission municipale des travaux et désignait les représentants du Conseil Municipal devant y siéger.

Cette commission est chargée de formuler des avis sur les questions touchant aussi bien à l'entretien de l'existant, dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des réseaux, qu'aux demandes de prise en charge par la Ville de voies ou d'équipements publics qui seront soumis par délibération au Conseil Municipal.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de l'expression pluraliste des élus de l'Assemblée communale avec une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'Assemblée municipale au jour de la création de cette commission.

Sur cette base, en application des dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission a ainsi été constituée de 11 élus :

- 8 élus de la Majorité

Alexandre GALLESE

Jean-Marc PERRIN
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE
Odile BONTHOUX
Danièle BRUNET
Christine BERNARD
Gilles DONATINI
Eric CHEVALIER

- 2 élus « Démocratie pour Aix »

Jean-Jacques POLITANO
Hervé GUERRERA

- 1 élu « Aix bleu marine »

Catherine ROUVIER

Par note en date du 28 mai 2014, Madame le Maire confiait à Monsieur Jean-Marc PERRIN, 9^e Adjoint, délégué, notamment, Grands Travaux et Voirie, Aménagements, Constructions, le soin d'animer la Commission.

Pour des raisons de charge de travail, cette délégation a été redistribuée conjointement à Messieurs Eric CHEVALIER, par arrêté A 2015-853 du 1^{er} juillet 2015 et Jacques BOUDON, par arrêté A 2015-1436 du 6 novembre 2015.

Par souci de cohérence, par courrier du 17 novembre 2015 adressée à Madame le Maire, Monsieur Jean-Marc PERRIN présentait sa démission de la Commission Municipale des Travaux.

Aussi, afin de respecter la règle de proportionnalité, il convient de modifier la composition de la Commission et de désigner un nouvel élu au sein de la majorité afin de maintenir à 8 le nombre de ses représentants.

Il convient également, de confier, à un nouvel élu l'animation de la commission.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- **PROCEDER** à la modification de la Commission Municipale des Travaux en désignant un nouvel élu de la majorité, en lieu et place, de Monsieur Jean-Marc PERRIN, afin de maintenir à 8 le nombre des élus de la majorité composant ladite commission et à 11 au total, le nombre des élus siégeant à cette Commission,
- **CONFIER** l'animation de cette commission à un nouvel élu.
- **DESIGNER** Monsieur Jacques BOUDON et lui confier l'animation de cette dernière

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 8
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE
BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

